

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JUIN 2022**

L'an Deux Mil vingt-deux, le 27 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 10 représentés : 13 votants : 13

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2022

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Monsieur Benoît VILLARD, Madame Françoise CELERIEN, Messieurs CHARVIN Roger, Patrice BERTRAND, Messieurs François CHIEUX, Henri DUC, Mathieu GASCARD, Madame Delphine HUGOT, Monsieur Joel RIMET.

Excusés : Jeannine FOURNAT représentée par Françoise CELERIEN

Monique DA COSTA représentée par Benoit VILLARD

Arnaud LAVENDOMNE représenté par Bruno VITTE

Absents : Aurore CHARLEMAGNE et Martine SUNDBERG

ORDRE DU JOUR :

- Subvention associations 2022
- Tarifs gites communaux saison 2023
- Convention « bonus territoire » KID O MINO
- Informations et Questions diverses

Monsieur Henri DUC a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 MAI 2022
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Subventions associations 2022

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le tableau des subventions 2022 pour approbation. L'objet de ces subventions est de financer le fonctionnement des associations énumérées ci-dessous.

Suite à la pandémie de la COVID-19, les manifestations prévues par les associations les deux dernières années n'ont pas pu être organisées et les subventions ont été tout de même maintenues.

De ce fait, le conseil municipal a ajusté ces dernières et rappelle qu'il s'agit d'un réajustement ponctuel et ne concerne donc que l'année en cours.

Le conseil municipal approuve le tableau des subventions 2022 tel que présenté ci-dessous :

- ACCA	0.00 €
- A.E.P	0.00 €
- P.T.C.H	0.00 €
- Club de l'Age d'Or	0.00 €
- Comité des fêtes	0.00 €
- Energie	0.00 €
- Espérance hostunoise	0.00 €
- Les Pas Pressés	0.00 €
- Patrimoin'Art	0.00 €
- Syndicat des eaux d'Hostun	0.00 €

- ADEMIR	0.00 €
- HustonTrail	0.00 €
- Vel Hostun	0.00 €
- Les amis du village	150,00 €
- Sou des écoles	200,00 €
- Anciens Combattants	80,00 €
- FNACA	100,00 €
- Association Chemin Roches aux Berthonnettes	110,00 €
- Association du Syndicat du chemin du Château	110,00 €
- Association Amicale du personnel communal	70,00 €
- Familles rurales	300,00 €
- ADMR	400,00 €
- Harmonie	1 000,00 €
-TECH	150,00 €
- Empi & Riaume	500,00 €
- Cantine (à verser en une fois)	5600,00 €

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision.

Tarifs gîtes communaux – Saison 2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des 2 gîtes communaux, le Prieuré et la Cure.
Il propose les prix à la semaine comme suit :

Saison 2023 <i>du 2 novembre 2022 au 31 octobre 2023</i>	Le Prieuré		La Cure	
	Tarifs 2021	Tarifs 2023	Tarifs 2021	Tarifs 2023
Hors Saison (<i>Autres périodes</i>)	545 €	600	310 €	350
Noël et Nouvel an (<i>du 21/12/22 au 04/01/23</i>)	720 €	800	320 €	400
Vacances Hiver (<i>du 08/02/23 au 09/03/23</i>)	550 €	600	320 €	350
Vacances Printemps (<i>du 04/04/23 au 04/05/23</i>)	570 €	600	350 €	400
Mai (<i>du 05/05/23 au 31/05/23</i>)	685 €	700	345 €	400
Juin (<i>du 01/06/23 au 29/06/23</i>)	735 €	800	375 €	400
Juillet – semaine 27 (<i>du 30/06/23 au 06/07/23</i>)	750 €	800	420 €	500
Juillet – semaines 28, 29 et 30 (<i>du 07/07/23 au 27/07/23</i>)	870 €	950	420 €	500
Août – 1^{ère} quinzaine d'août (<i>du 27/07/23 au 10/08/23</i>)	870 €	950	420 €	500
Août – semaine 33 (<i>du 11/08/23 au 17/08/23</i>)	870 €	950	420 €	500
Août – semaine 34 (<i>du 18/08/23 au 24/08/23</i>)	870 €	950	420 €	500
Août – semaine 35 (<i>du 25/08/23 au 31/08/23</i>)	770 €	800	375 €	400
Septembre (<i>du 01/09/23 au 28/09/23</i>)	770 €	800	410 €	350
Vacances Toussaint (<i>du 20/10/23 au 02/11/23</i>)	530 €	600	295 €	350

Il est proposé de modifier les tarifs concernant le forfait ménage et la location des draps, comme suit :

- | | |
|---|--------------------------------|
| * Forfait ménage pour le Prieuré : 60 € | * la Cure : 30 € |
| * Location de draps : 10 € pour un lit deux personnes | * 8 € pour un lit une personne |

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision.

Convention bonus territoire

Monsieur le Maire rappelle qu'après l'arrêt de la compétence « Enfance-Jeunesse » par la Communauté d'Agglomération « Valence Romans Agglo » et ce, depuis le 1^{er} janvier 2017, sur le secteur des Monts du Matin (Communes de Beauregard-Baret, Eymeux, Hostun, Jaillans et La Baume d'Hostun), les activités de loisirs sont réalisées et proposées par l'association « Familles Rurales de Jaillans et des Communes avoisinantes » au travers de son Accueil Collectif pour Mineurs (ACM) : Kid'O'Mino.

Afin de soutenir les activités de l'association dans le respect de son autonomie et de sa liberté d'initiative, des conventions de gestion ont été mises en place en 2017, puis pour la période de 2018 à 2027, avec l'association « Familles Rurales » définissant les obligations réciproques de chacune des parties et dans la continuité des objectifs en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur les temps extra-scolaires.

La convention de 2021 à 2027 du 11 octobre 2021 relative à l'accueil de loisirs « Kid'o'Mino » conclue entre les 4 communes (Beauregard-Baret, Eymeux, Jaillans et La Baume d'Hostun) et la commune d'Hostun (commune mandataire) doit être rendue caduque au 31 décembre 2021 car il n'y a plus lieu de passer par la commune mandataire depuis le 1^{er} janvier 2022.

Il est donc proposé de passer une convention avec l'association « Familles Rurales » et la CAF au profit du nouveau dispositif conventionnel nommé « bonus territoire ».

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision.

Informations diverses

- **France Service**

Rappel de l'inauguration de France service le vendredi 8 juillet à 17h30

- **Empi & Riaume**

Rappel de la venue du groupe ukrainien GORYTSVIT de LVOV le lundi 11 juillet à partir de 20h – Place de l'école

- **Fête du village**

Rappel de la fête du village le 30 juillet prochain à partir de 10h (marché, pétanque, feu d'artifice, bal, ...)

- **Emploi saisonnier**

En raison des congés d'été des agents du service technique, le recrutement un emploi saisonnier de 35h du 25 juillet au 25 août va être présenté.

- **Bibliothèque**

L'agent municipal de la bibliothèque arrive à l'âge de la retraite. De ce fait, un recrutement va également être proposé. Une réorganisation financière de la bibliothèque est envisagée (tarifs des adhésions, participations des communes voisines, ...)

La séance est levée à 22 heures 00.

Prochaine réunion le lundi ----- 2022 à 19h30